

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A2Z DISTRIBUTION				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 300 000.....)	DA		300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			539 483
	Report à nouveau	DH		(95 635)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		174 403	(635 117)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TO TAL (I)	DL		379 069	204 665
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TO TAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 065 615	1 279 668
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		62 719	70 090
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		64 114	330 561
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		619 374	585 679
	Dettes fiscales et sociales	DY		181 424	141 025
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		31 450	8 747
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TO TAL (IV)	EC		2 024 697	2 415 771
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE		2 403 765	2 620 437
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
		1F			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG		1 903 406	1 923 601
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH		904 000	990 000
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 403 765** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 251 024** euros et un total **charges** de **3 076 620** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **174 403** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2024** et finit le **30/06/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Règles et Méthodes Comptables

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

A2Z DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : ZAC de la Roubiague, 47390 LAYRAC
504 970 534 RCS AGEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 174 403 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	174 403 euros
Absorption des pertes antérieures	-95 635 euros

Solde	78 768 euros
A la réserve légale	-8 720 euros

Solde	70 048 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 70 048 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 septembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Société HOLDING AZOR
Représentée par M Christian ZORZI

Signé par :

35538AC3F80E4D4...